

Université de Bretagne Occidentale  
Service Universitaire de Formation Continue et d'Éducation Permanente  
Bureau REVA (Reprise d'Études et Validation des Acquis)

## **Bilan du projet REFINE**

Durant la première année du projet « Refine » (2004), nous avons pu expérimenter au sein de l'Université de Bretagne Occidentale différents outils utiles à la validation des acquis de l'expérience.

Forte de son expérience de presque 9 ans dans le domaine de la reconnaissance des acquis formels, non-formels et informels, l'Université de Bretagne Occidentale a su développer différents outils facilitant l'accompagnement du candidat dans cette démarche. Encore aujourd'hui, l'Université de Bretagne Occidentale est l'établissement de l'enseignement supérieur qui a plus utilisé le dispositif de validation des acquis de l'expérience en 2004 (source : note d'information du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Octobre 2005).

Il nous a pourtant semblé important de tester d'autres outils, ayant déjà une reconnaissance institutionnelle, comme l'Euro CV et le portfolio des langues, et ce pour deux raisons.

Tout d'abord, il s'agissait d'utiliser des outils européens afin de conforter nos actions envers les adultes inscrits dans la démarche de validation des acquis de l'expérience dans une dynamique et une logique de mobilité européenne. Ensuite dans le cadre de la réforme du LMD (Licence-Master-Doctorat), l'obligation d'avoir des compétences dans une langue étrangère pour l'obtention d'un Master nous incitait à développer un outil qui nous permette de saisir dans l'expérience des individus la maîtrise d'une langue étrangère, quelle qu'elle soit.

L'Euro CV a été apprécié par les candidats et les conseillers en validation qui ont pu l'expérimenter. Il a été jugé facile d'utilisation et beaucoup plus précis que le traditionnel Curriculum Vitae utilisé dans le cadre du marché de l'emploi notamment. Expériences formelles et informelles peuvent être exploitées. Les seules critiques émises reposent sur le vocabulaire pas toujours adapté à la culture française (parler d'éducation dans le sens de formation), à la formation continue (se limiter aux formations diplômantes et oublier celles qualifiantes) ou peut apparaître comme trop spécialisé (percevoir la différence entre aptitudes et compétences).

L'Euro CV, dans le cadre de la reconnaissance des acquis formels, non formels et informels, est un outil de présentation des domaines de compétences d'une personne et non de promotion individuelle.

La question essentielle à se poser se centre sur le moment de son utilisation. Si l'Euro CV est utilisé au début de la démarche de validation, certains candidats peuvent se sentir démunis pour compléter certaines rubriques (aptitudes – compétences). Si l'Euro CV est utilisé en fin de process alors il sera un résumé du dossier que doit déjà compléter le candidat (obligation légale – article 4 du décret 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur). Or nous percevons tout l'intérêt pour ce document s'il est manipulé au début de la démarche de validation. Ce qui signifie de pouvoir remédier à certaines rubriques le composant.

Le portfolio des langues a été perçu par les candidats qui ont eu à le compléter comme un « cahier de vacances ». C'est un outil jugé à destination des jeunes publics et non d'un public ayant une expérience professionnelle et de vie. La complexité du document (entre les A1, A2, B1, B2...) et sa longueur sont des éléments dissuasifs. De plus, cela reste un document auto-évaluatif qui ne permet pas, à aucun moment, de faire la preuve de ce qu'il apporte. Utilisé dans une perspective d'évaluation, cet outil n'est pas suffisant et peut même paraître inutilisable comme tel.

La notion de preuve est primordiale et posée dans le contexte universitaire, elle prend une dimension particulière. Dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience, il ne s'agit pas seulement de dire « je fais » ou « je parle » mais de

démontrer des compétences transversales d'analyse, de distanciation voire de conceptualisation. Dire qu'on parle une langue ne suffit pas, il est nécessaire de montrer son utilité dans le respect de la culture universitaire et scientifique. Et cela ne se mesure pas à la masse de vocabulaire que possède un individu ou encore à la maîtrise grammaticale, mais bien plus à la compréhension et au contexte d'utilisation de ce qui fonde une langue. Nous revenons donc au concept même d'expérience qui ne trouve pas suffisamment sa place dans le portfolio des langues.

Le projet « Refine » nous a aussi permis de finaliser et d'expérimenter un autre outil qui est le guide d'accompagnement de la VAE à destination des conseillers en validation. Comparé à celui de l'AFPA, des moments forts ont été repérés dans ce guide : l'information (clarifier une complexité), le conseil et l'orientation (choix de la meilleure certification au regard du projet personnel et/ou professionnel de la personne), l'accompagnement du candidat dans la constitution de son dossier de demande de validation et le moment de l'évaluation (passage du candidat devant le jury).

L'accompagnement du candidat (guidance and advice) reste le moment clé et décisif dans le processus de validation. La professionnalisation des conseillers en validation reste un acte majeur qui assurera la réussite d'une reconnaissance des acquis de l'expérience formels, non-formels ou informels.

Au regard de ces expérimentations qui se sont déroulées durant l'année 2004 et la réflexion engagée par l'Université de Bretagne Occidentale sur ce sujet novateur de la validation des acquis de l'expérience, Validpass semble un portfolio pertinent à plusieurs égards. Tout d'abord il propose certes des outils mais il interroge aussi sur l'accompagnement et la qualité de service à assurer quand une personne s'engage dans cette démarche.

### **1- L'accompagnement : "advice and guidance"**

"Advice and guidance" sont des termes largement usités dans le cadre européen mais dans une optique restrictive de conseil et d'orientation. Dans le cadre de la validation de l'expérience, de la reconnaissance de ses acquis, l'accompagnement

revêt une autre dimension. Il s'agit de conduire la personne à être auteur de la démarche. Très souvent le terme d'acteur est utilisé et de manière alors trop vulgarisée. Nous préférons celui d'auteur dans la mesure où c'est le candidat qui détient, pose, écrit et décrit son expérience.

Il apparaît comme nécessaire de faire un état des lieux des pratiques d'accompagnement qui sont établies dans les pays européens dans le contexte de la validation et d'évaluer les besoins. Pour notre part, nous pensons que deux éléments sont primordiaux à sa conceptualisation et son application :

- une acceptation d'une « charte ».... Ce que l'accompagnement peut être (l'utilisation du présent du verbe « pouvoir » laisse la possibilité d'une adaptation à chaque contexte national et universitaire) et ne doit pas être.
- la mobilisation des acteurs pour une reconnaissance d'un nouveau métier, celui de conseiller en validation.

Ces deux faits sont interdépendants. Pour y parvenir plusieurs moyens peuvent être utilisés :

- un programme de formation, peut-être qualifiant dans un premier temps mais pourquoi pas aussi diplômant dans un second temps (soyons fous, rêvons d'un diplôme européen !).
- La mutualisation des compétences possibles lors de temps d'échanges d'expériences et de pratiques
- La mutualisation des outils captés dans le champ de l'orientation, du bilan de compétences, de la formation continue et adaptés à la validation des acquis de l'expérience.
- La clarification du vocabulaire que chaque pays peut utiliser dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience.

## **2- Les outils**

Les outils que nous avons retenus, car les plus adaptés à l'Université, sont le CV Supplement, le « Paid professional work supplement » et le « Voluntary activity supplement » (ces deux outils peuvent être d'ailleurs complémentaires pour ne pas

dire « se doivent » - d'être complémentaires- lorsqu'une personne désire valoriser son expérience professionnelle mais aussi personnelle).

#### L'Euro CV ou « CV supplement ».

La meilleure utilisation au sein de notre université serait en début de démarche de validation. Pour qu'il soit pleinement opérationnel, il devrait comporter les rubriques suivantes :

- l'identité de la personne
- son parcours professionnel : les principales activités (voire missions) occupées
- son parcours personnel : idem
- son projet personnel et professionnel
- son projet de formation/certification et la connexion établie avec son projet personnel ou professionnel (motivations)
- ses attentes par rapport à la validation : entrée dans une formation ? Obtenir une validation partielle ? Obtenir une validation totale du diplôme ?
- les soutiens dont bénéficient le candidat : professionnels (employeurs), personnels (parfois les négociations avec le champ social familial sont primordiales pour réussir le projet de validation).

#### « Paid professional work supplement »

Les éléments incontournables que nous devrions retrouver dans ce document seraient :

- la situation actuelle du candidat : identité, diplômes, cursus de formation continue
- son parcours professionnel
- sa place dans l'organisation (organigramme, responsabilités), son évolution
- la définition de son poste (activités, missions, tâches)
- l'analyse de situations professionnelles révélatrices au regard de la formation ou de la certification visée

- l'analyse de son parcours en termes de domaines de compétences et de compétences
- les preuves qui illustrent son propos (rapport professionnel, plaquettes, projet, etc.)

#### « Voluntary activity supplement »

Nous pensons que les rubriques de cet outil peuvent ressembler à celui de l'expérience professionnelle. Il sera pourtant nécessaire de mesurer le temps passé à chacune de ces actions bénévoles, militantes ou personnelles. La description du contexte dans lequel s'exerce cette activité extra-professionnelle pourra être aussi plus développée, notamment dans les activités bénévoles (montrer sa capacité à analyser un engagement personnel dans un contexte précisé).

Décrire son cursus de formation initiale ou continue ne nous semble pas intéressant dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience, si cela doit faire l'objet d'un document en tant que tel. Le parcours de formation doit rester un des éléments constitutifs du dossier professionnel ou extra-professionnel. En faire un outil à part entière pourrait être, en première réflexion, une mise en danger et pourquoi pas en cause de la validation des acquis de l'expérience dans son acceptation française (et légale). La formation est un élément de l'expérience mais pas une fin en soi et ne nécessite donc pas un outil pour cela.

Enfin un élément primordial à la validation qui pourrait s'ajouter à validpass est la lettre de motivation dans laquelle le candidat précise son parcours (notamment les éléments valorisants pour faire valoir sa demande de validation), son projet professionnel et son projet de validation, de formation et de certification.

Autant le CV supplement permet d'entrer dans le processus de validation, autant la lettre de validation conclut l'engagement d'une démarche.

Au fil du temps, nous nous apercevons que la lettre de motivation devient un outil normé, et de ce fait de plus en plus utilisé lors de l'évaluation effectuée par le jury.

Si la lettre de motivation ne doit pas constituer un outil en tant que tel, il semble indispensable que les parties qui la composent puissent apparaître dans le « Paid professional work supplement » ou le « Voluntary activity supplement » : le parcours de l'individu, son projet professionnel/ personnel, son projet de validation, formation et de certification.

En conclusion, Validpass doit être un portfolio qui permet à chaque institution engagée dans une démarche de validation des acquis formels, non formels et informels et qui dispose assez de souplesse afin d'adapter son contenu à son contexte, ses exigences et ses contraintes.

Son acceptation et son usage seront autant d'atouts pour formaliser une démarche innovante de prise en compte de savoirs appris en dehors des cadres normatifs de l'enseignement et de l'évaluation.